

PROCEDURE GENERALE de réalisation du document unique - Avril 2012

Objectif :

Établir une démarche de santé et de sécurité pour préserver le capitale humain
l'objectif n'est pas d'établir simplement le document unique, mais de réfléchir au sein d'une équipe sur l'évaluation des risques professionnels et sur l'établissement d'un plan d'action dynamique et évolutif, avec comme ambition d'améliorer chaque année.

Démarche

C'est une démarche de progrès **qui doit mettre l'humain au centre de la réflexion**. La priorité est de construire ensemble la démarche, avec adhésion à tous les niveaux. Les personnels sont déjà en général vigilants, attentifs. Il sera important de partir des constats de ce qui marche déjà, de ce qui est fait, avant d'aller plus loin.

Les propositions doivent venir des personnes impliquées directement dans les tâches, mais avec l'aval de la direction et l'engagement fort et affirmé de celle-ci.

Phase zéro : connaissance de ce qui existe

- **connaître** ce qui est déjà mis en place au niveau du MAAF et de la **région** dont dépend l'EPL
- Connaître ce qu'a **mis en place l'EPL**
- Créer **une instance de pilotage** de la démarche, qui peut être la CHS, avec un groupe de travail associé intégrant proviseur, ATMO, membres du CHS, infirmier(ère), médecine du travail (de temps à autre), + représentants des enseignants et des apprenants.
- Utiliser **les réunions existantes** pour faire le point, pour valider les éléments apportés au fur et à mesure, pour valider des décisions en terme d'action, d'information (publication de la charte, note de service etc ..).
Lieu idéal pour faire les points intermédiaires : **réunion des équipes de direction dans les EPL.**

1 - engagement

La direction

2 - Créer un groupe de travail

Un groupe avec les salariés travaillant sur le site, et un assistant de prévention volontaire membre de la commission CHSCT.

3 - Phase d'évaluation des risques

3-1 Faire un état des lieux valorisant ce qui est fait

Sur cette évaluation, il faut **s'attacher aux PERSONNES**, et donc aux **postes de travail** (gestes sur le poste, attitude, difficultés) plus qu'au matériel, dans un objectif de responsabilisation et de réflexion commune pour améliorer pour tous les conditions de travail.

3.2 Méthodologie

- Découper la structure **en unité de travail** et postes pour identifier des tâches et les analyser avec la personne en poste.
- **faire parler** les personnels sur leurs conditions de travail, sur leurs perceptions, et leurs propositions

- Prévoir un **guide de questionnement (outil)** : interroger les personnes sur ce qu'elles font, comment elles le font, quels difficultés majeures sont rencontrées, quels risques sentis ...

voir exemple joint

- Proposer des **axes d'améliorations** sur les questions Techniques, Humaines et Organisationnelles, au regard des principes généraux de prévention du code du travail :

- supprimer sinon évaluer et réduire le risque à la source,
- adapter le travail à l'homme,
- suivre l'évolution de la technique,
- planifier la prévention,
- remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins,
- privilégier la protection collective à la protection individuelle,
- donner les instructions aux agents

4 - phase de maîtrise des risques

- Mise en place de **solutions** : au départ, penser aux choses simples, peu coûteuses, souvent sur l'organisation

- Ne pas perdre l'objectif : **préserver le capital humain**

- **Lister et hiérarchiser** les actions à mettre en œuvre en impliquant la direction, prioriser :

- actions à court terme, faciles à appliquer, qui ne bousculent pas mais montrent que des choses sont en cours, se mettent en place (affichage, formation premier secours)
- à moyen et long terme (5 ans) pour des changements plus profonds

Développer une "culture de adhésion" plus qu'une injonction obligatoire.

5 - plan d'action

5.1 Faire un bilan en comité de pilotage et en CHS

Voir TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS POUR DECISION (extrait ci dessous)

L'ensemble des propositions appelle des décisions de principes. Il a donc été jugé nécessaire de les synthétiser dans le tableau suivant.

propositions	POSTE CONCERNE (N° fiche ou page du rapport)	Décision CHS <i>favorable</i> <i>défavorable</i> <i>mise en attente</i>	Observations, remarques	échancier

5.2 – Contrôler la mise en œuvre du plan d'action (indicateurs, audits)

5.3 –Prévoir des actions correctives si nécessaire

6 - Mise en place d'un document de synthèse et de compilation de l'ensemble

Cette démarche doit aboutir à écrire le doc unique, qui centralise les différents risques relevés.

Document réalisé avec l'aimable et efficace contribution du SDIS 85
Sébastien MAINGOT, SDIS de la Vendée Conseiller en prévention des risques professionnels
Les oudairies BP695 85017 La Roche sur Yon cédex
TEL 02 51 45 49 22 Portable 06 24 27 77 59

DOCUMENTS AUTRES à consulter

- **L'évaluation des risques professionnels - INRS** ==> données globale, méthodologie générale

Des fascicules liés aux métiers , un "pense-bête" technique des différents risques

- un document spécifique PME PMI
- restauration collective
- restauration rapide